



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 29 août 2012 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, madame et messieurs Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Andrée Loyer, greffier adjoint.

CE-2012-1298 **SOUSSION 2012 SP 259 - RÉFECTION DE CHAUSSÉES 2012 - LOT 2 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pavage Coco (Coco Paving inc.), 636, chemin Klock, C. P. 40, Gatineau, Québec, J9J 3G9, pour effectuer les travaux de réfection de chaussées 2012 – Lot 2, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 3 866 422,80 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12020-001-23513	84 386,57 \$	Programme d'amélioration des chemins en gravier - Aylmer - Chemin Baillie
06-30695-013-23514	265 888,02 \$	Divers travaux de réfection et aménagement - Réseau routier - Rue Wright, entre les rues Saint-Rédempteur et Montcalm
06-30695-012-23515	1 862 584,36 \$	Divers travaux de réfection et aménagement du réseau routier - Boulevard Saint-Joseph entre les rues Jean-Proulx Sud et Valin
06-30695-005-23516	1 485 421,95 \$	Divers travaux de réfection et aménagement du réseau routier - Boulevard Wilfrid-Lavigne, de la rue John-Egan à la rue Principale
04-13493	168 141,90 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 août 2012.

Adoptée

CE-2012-1299 **SOUSSION 2012 SP 214 - ACHAT DE DEUX FOURGONNETTES - TYPE CARGO ALLONGÉ - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Mont-Bleu Ford Inc., 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3W1, pour l'achat de deux fourgonnettes de type cargo allongé pour un montant total approximatif de 96 390,44 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 14 août 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11012-008-23517	46 099,32 \$	Achat de véhicules et équipements - Fourgon 1/2 tonne
18-11012-009-23518	46 099,32 \$	Achat de véhicules et équipements - Fourgon 3/4 tonne
04-13493	4 191,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 août 2012.

Adoptée

CE-2012-1300 **MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU FESTIVAL DES COURSES EN FOLIE DE GATINEAU - 8 SEPTEMBRE 2012**

CONSIDÉRANT QUE le Festival de boîtes à savon de Gatineau – Coopérative de solidarité travaille conjointement avec la Ville de Gatineau afin de dynamiser le milieu et que les Courses en folie de Gatineau ont été ciblées comme moyen;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de la rue Main à la circulation automobile est nécessaire afin d'organiser l'activité en toute sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation au stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la fermeture de la rue Main dans le cadre du Festival des Courses en folie de Gatineau le 8 septembre 2012, à savoir :

Interdiction de la circulation automobile entre 6 h et 19 h sur la rue suivante :

- rue Main, entre Hillcrest et Duquette

Stationnement interdit entre 6 h et 19 h des deux côtés de la rue suivante :

- rue Main, entre Hillcrest et Duquette

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives de la Section de la circulation et de la sécurité routière de la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures;

Le tout selon le plan numéro C-12-388 et aux conditions suivantes :

- respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- l'organisme s'engage à fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

La contribution de la Ville de Gatineau en services dans le cadre du Festival des courses en folie de Gatineau est évaluée à 4 000 \$.

Adoptée

CE-2012-1301 MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE GATINEAU EN VOL - 15 ET 16 SEPTEMBRE 2012

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront près de l'aéroport dans le cadre du spectacle aérien de la Experimental Aircraft Association (EAA) en collaboration avec les Ailes d'Époque du Canada les 15 et 16 septembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE les Snowbirds feront partie de la programmation de cette 2^e édition de Gatineau en Vol;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation du stationnement et de la circulation est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants et la fluidité de la circulation automobile;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les modifications à la réglementation du stationnement et de la circulation sur les différentes rues situées près de l'aéroport dans le cadre du spectacle aérien du 15 et 16 septembre 2012, à savoir :

Stationnement interdit les 15 et 16 septembre 2012, entre 8 h et 18 h, des deux côtés des rues suivantes :

- boulevard de l'Aéroport, entre Arthur-Fecteau et Maloney;
- rue Arthur-Fecteau sur toute sa longueur;
- chemin Industriel, entre la montée Dalton et la bretelle d'accès de l'autoroute 50;
- rue Atmec, entre la rue du Cheval-Blanc et la rue de la Place-de-Templeton;
- Montée Dalton, entre le chemin Industriel et le 443, montée Dalton.

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise selon les directives de la Section de la circulation et de la sécurité routière de la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures.

Le tout selon le plan numéro G10-067-01 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

La contribution de la Ville de Gatineau en services dans le cadre de Gatineau en vol est évaluée à 8 500 \$.

Adoptée

CE-2012-1302 **MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2012-751 AUTORISANT LA MODIFICATION DE LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE LA FÊTE D'ANTAN - 8 ET 9 SEPTEMBRE 2012**

CONSIDÉRANT QU'une erreur de date s'est glissée dans la résolution numéro CE-2012-751 en date du 16 mai 2012 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2012-751 en date du 16 mai 2012 concernant la Fête d'antan afin que la fermeture à la circulation automobile ainsi qu'une modification temporaire à la réglementation du stationnement ait lieu les 8 et 9 septembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1303 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 29 - 10 761,40 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 33 - 162 543,30 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 30 - 16 566,06 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 29 - 383 829,11 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 29, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 33, la liste des réquisitions numéro 30 ainsi que la liste des embauches numéro 29 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 29	Pièces de comptes à payer	10 761,40 \$	13 au 17 août 2012
Liste PD numéro 33	Pièces de comptes à payer	162 543,30 \$	13 au 17 août 2012
Liste des réquisitions numéro 30	Pièces de comptes à payer	16 566,06 \$	13 au 17 août 2012
Liste des embauches numéro 29	Embauche de personnel temporaire	383 929,11 \$	6 au 10 août 2012

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2012.

Adoptée

CE-2012-1304 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-31 - 402 139,78 \$ - PÉRIODE DU 9 AU 15 AOÛT 2012**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-31 d'un montant de 402 139,78 \$ pour la période du 9 au 15 août 2012.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2012.

Adoptée

CE-2012-1305

AUTORISATION POUR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE DU PROJET IMAGINE EDDY VISANT LA FERMETURE D'UN TRONÇON DE LA RUE EDDY, ENTRE LES RUES WELLINGTON ET FRONTENAC, LE 22 SEPTEMBRE 2012, AFIN D'EN FAIRE UNE RUE PIÉTONNE PERMETTANT LA TENUE D'ACTIVITÉS D'ANIMATION ET DE PROMOTION - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a reçu une demande du Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais et des commerçants du secteur proposant un projet pour fermer la rue Eddy, entre les rues Wellington et Frontenac, le 22 septembre 2012, de 10 h à 17 h, afin d'en faire une rue piétonne permettant, entre autres, la tenue d'activités d'animation et de promotion de la rue Eddy;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais agit comme maître d'œuvre du projet et représente auprès de la Ville de Gatineau l'ensemble des commerçants, dans le cadre des diverses demandes d'autorisation;

CONSIDÉRANT QUE ce comité est d'avis que l'animation de la rue et des places publiques contribue à la revitalisation du centre-ville;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité peut régir tout empiètement et occupation sur une voie publique en vertu des dispositions des articles 66 et 67 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1);

CONSIDÉRANT QUE le projet de fermeture des rues et ses modalités ont été analysés et recommandés favorablement par les différents services directement impliqués :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise une occupation temporaire du domaine public dans le cadre du projet Imagine Eddy visant la fermeture d'un tronçon de la rue Eddy, entre les rues Wellington et Frontenac, le 22 septembre 2012, de 10h à 17h, afin d'en faire une rue piétonne permettant la tenue d'activités d'animation;
- mandate les services municipaux concernés et le Centre de services de Hull à assister le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) et ses représentants, afin d'assurer la mise en œuvre du projet selon leurs champs d'expertise respectifs et les procédures d'approbation en vigueur.

Le tout selon les conditions suivantes :

- Assurer une entente avec le Service de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Installer et retirer toute la signalisation requise, comme illustré au plan ci-joint lequel fait partie intégrante de la présente;
- Ramasser les ordures engendrés par cet événement et nettoyer les lieux;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Centre de services de Hull, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Adoptée

CE-2012-1306

AUTORISER L'AJUSTEMENT FINAL DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS DANS LE CADRE DU MANDAT POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE EN RÉSIDENCE POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES RUES MONTCALM ET PAPINEAU - MONTANT ADDITIONNEL DE 189 987,75 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-1796 en date du 1^{er} décembre 2010, adjugeait à la firme CIMA+ s.e.n.c., un mandat de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance avec résidence pour le projet de réaménagement des rues Montcalm et Papineau pour un montant total de 546 315 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un ajustement des honoraires professionnels est nécessaire pour la surveillance des travaux, en fonction de la somme des soumissions des lots 1 et 2 de construction des entrepreneurs retenus pour effectuer l'ensemble des travaux conformément aux termes établis dans l'appel d'offres de services professionnels initial;

CONSIDÉRANT QU'un ajustement des honoraires professionnels est nécessaire pour la surveillance des travaux en fonction du dépassement du délai de réalisation de l'entrepreneur du lot 2;

CONSIDÉRANT QU'un ajustement des honoraires professionnels est nécessaire pour la préparation des plans et devis en fonction des changements et des demandes additionnelles de la Ville en cours de réalisation du mandat;

CONSIDÉRANT QUE le coût final du mandat du consultant s'élève à 777 486,64 \$, incluant les taxes, ce qui représente un excédent au mandat de 231 171,64 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures considère cet ajustement au contrat comme étant justifié et en recommande l'approbation;

CONSIDÉRANT QU'une partie de l'ajustement au contrat, soit un montant de 41 183,89 \$, incluant les taxes, a été autorisé par la délégation de pouvoir numéro 93145;

CONSIDÉRANT QUE le montant résiduel de l'ajustement au contrat s'élève à 189 987,75 \$, incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 93145 au montant de 41 183,89 \$, incluant les taxes, et autorise l'ajustement final des honoraires professionnels pour un montant de 189 987,75 \$, incluant les taxes, à la firme CIMA+ s.e.n.c. pour la préparation des plans et devis et la surveillance pour le projet de réaménagement des rues Montcalm et Papineau;
- approuve le montant de 777 486,64 \$, incluant les taxes, comme étant le coût final du mandat de services professionnels réalisé dans le cadre du projet de réaménagement des rues Montcalm et Papineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12004-033-23519	15 493,18 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, aqueduc, égouts - Honoraires professionnels - Rue Montcalm
06-30640-003-23520	7 911,34 \$	Travaux de réfection - Égouts, aqueduc - Honoraires professionnels

18-90002-041-23521	64 707,73 \$	Honoraires professionnels - Routier, égouts, aqueduc - Honoraires professionnels - Rue Montcalm - Égouts
18-10002-026-23522	93 613,36 \$	Honoraires professionnels - Honoraires professionnels - Rue Montcalm - Aqueduc
04-13493	8 262,14 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 août 2012.

Adoptée

CE-2012-1307

SOUMISSION 2012 SP 145 - RÉFECTION DE SENTIERS 2012 - GROUPE 2 - SENTIERS SECTEURS DE BUCKINGHAM ET DE GATINEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pavage Gadbois, 685, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour la réfection de sentiers 2012 – Groupe 2 – Sentiers des secteurs de Buckingham et de Gatineau, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 352 495,03 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 12 juillet 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30385-007-23523	62 647,25 \$	Réfection du réseau routier - Sentiers récréatifs
06-30630-002-23524	224 518,58 \$	Asphaltage des chemins de gravier et sentiers récréatifs - Sentiers récréatifs
11-71000-001-23525	50 000,00 \$	Réfection - Sentiers récréatifs - La Vérendrye - Réfection - Sentiers récréatifs - La Vérendrye
04-13493	15 329,20 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 août 2012.

Adoptée

CE-2012-1308

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-24 - 105 304,22 \$ - PÉRIODE DU 17 AU 23 JUIN 2012 - B-25 - 78 577,01 \$ - PÉRIODE DU 24 AU 30 JUIN 2012 - B-26 - 140 988,81 \$ - PÉRIODE DU 1^{er} AU 7 JUILLET 2012 - B-27 - 80 727,68 \$ - PÉRIODE DU 8 AU 14 JUILLET 2012 - B-28 - 46 267,11 \$ - PÉRIODE DU 15 AU 21 JUILLET 2012 - B-29 - 123 894,03 \$ - PÉRIODE DU 22 AU 28 JUILLET 2012 - B-30 - 100 225,73 \$ - PÉRIODE DU 29 JUILLET AU 4 AOÛT 2012 - B-31 - 29 795,29 \$ - PÉRIODE DU 5 AU 11 AOÛT 2012

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-24 au montant de 105 304,22 \$ pour la période du 17 au 23 juin 2012, B-25 au montant de 78 577,01 \$ pour la période du 24 au 30 juin 2012, B-26 au montant de 140 988,81 \$ pour la période du 1^{er} au 7 juillet 2012, B-27 au montant de 80 727,68 \$ pour la période du 8 au 14 juillet 2012, B-28 au montant de 46 267,11 \$ pour la période du 15 au 21 juillet 2012, B-29 au montant de 123 894,03 \$ pour la période du 22 au 28 juillet 2012, B-30 au montant de 100 225,73 \$ pour la période du 29 juillet au 4 août 2012 et B-31 au montant de 29 795,29 \$ pour la période du 5 au 11 août 2012.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 août 2012.

Adoptée

CE-2012-1309* SOUSSION 2012 SP 223 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - REMPLACEMENT DE VARIATEURS DE FRÉQUENCE ET DE MOTEURS - USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES - SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver un montant de 500 000 \$, financé à même le pro forma du PTI 2011 - dépenses en immobilisations payées comptant, pour procéder au remplacement d'un groupe moteur variateur au poste de pompage de l'usine d'épuration.

QUE ce comité recommande au conseil d'adjuger le contrat à la firme GENIVAR inc., 500, boulevard Gréber, 3^e étage, Gatineau, Québec, J8T 7W3, pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance en résidence des travaux pour le projet « remplacement de variateurs de fréquence et de moteurs – Usine d'épuration des eaux usées – Secteur de Gatineau », pour un montant total approximatif de 92 931,42 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 8 août 2012, et ce, étant la seule soumission s'étant qualifiée après l'évaluation par un comité de sélection, le tout, conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants;

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	88 890,04 \$	Honoraires professionnels - Remplacement de variateurs de fréquence et de moteurs - Usine d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau
04-13493	4 041,38 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 août 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-1310 AUTORISER MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE GONEAU À ASSISTER À UNE RÉUNION DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS - LAVAL - 5 AU 8 SEPTEMBRE 2012

CONSIDÉRANT QUE madame la conseillère Sylvie Goneau désire participer à une rencontre de la Fédération canadienne des municipalités :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Sylvie Goneau à assister à la réunion de la Fédération canadienne des municipalités à Laval du 5 au 8 septembre 2012.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais pouvant découler de cette autorisation, et ce, sur présentation des pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11100-312 – Conseil municipal – Frais de représentation, et ce, jusqu’à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 août 2012.

Adoptée

CE-2012-1311 PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'ESSAI DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 111656

CONSIDÉRANT QUE ce comité approuvait le 17 août 2011, l’engagement à l’essai de l’employé 111656, pour une période de 12 mois;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier est entré en fonction le 6 septembre 2011;

CONSIDÉRANT QU’il doit apporter des améliorations à son rendement dans le but d’atteindre le niveau souhaité;

CONSIDÉRANT QUE la période d’essai de 12 mois devrait se terminer le 5 septembre 2012 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger la période d’essai de l’employé 111656 jusqu’au 31 décembre 2012.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif